



Désignation

Le CRIEPPAM dont le siège social est situé 271, impasse Gustave Fenoul - 04100 MANOSQUE met en place et dispense des formations en Inter entreprise et en Intra.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du CRIEPPAM

- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

VIVEA : Le fond de formation des entrepreneurs du vivant

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le CRIEPPAM pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès du CRIEPPAM implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Les publics

Le CRIEPPAM propose des formations pour des publics qui entrent dans le cadre des missions fondamentales du CRIEPPAM.

Afin que les actions de formation soient accessibles à tous, les personnes en situation de handicap ayant besoin d'un aménagement spécifique, sont invités à se manifester auprès de la référente administrative de la formation : secretariat@crieppam.fr,

Conditions d'inscription

Pour chaque formation, vous vous inscrivez sur une fiche d'inscription valant contrat de formation professionnelle opposable aux OPCO pour le remboursement des frais de formation. Le client est tenu de le retourner au CRIEPPAM renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

L'inscription se réalise en fonction des places disponibles sur la formation, sur la base d'un nombre minimal de 8 participants et en adéquation avec le public visé prioritaire.

La confirmation d'inscription est adressée par mail au plus tard 15 jours avant le démarrage de la session de formation.

A la fin de la formation, une attestation d'assiduité sera délivrée ainsi que l'ensemble des documents demandés par les OPCO pour le remboursement.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par VIVEA, le CRIEPPAM effectue la demande de prise en charge directement auprès de VIVEA.

Si le client bénéficie d'un financement par subrogation, par un OPCO autre que VIVEA, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client ou l'OPCO est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CRIEPPAM ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO avant le 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Le CRIEPPAM se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

Le CRIEPPAM se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

L'annulation d'un participant à une formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse secretariat@crieppam.fr. En cas d'annulation de moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à l'acompte sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, le CRIEPPAM ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord écrit du CRIEPPAM. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents quel qu'en soit l'usage.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Nom de l'organisme sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Le CRIEPPAM s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le CRIEPPAM et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Manosque.